

519496-2026 - Licitación

Francia – Servicios de transmisión de programas de televisión y de radio – Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

OJ S 143/2026 28/07/2026

Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal

Servicios

1. Comprador

1.1. Comprador

Denominación oficial: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Correo electrónico: ao.dcal@vinci-autoroutes.com

Naturaleza jurídica del comprador: Organismo de Derecho público

Actividad del poder adjudicador: Asuntos económicos

2. Procedimiento

2.1. Procedimiento

Título: Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

Descripción: La procédure de passation est une procédure avec négociation conformément à l'article R. 2124-3 – 4 Le présent accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, a pour objet la réalisation des études de couverture radio, le déploiement, la diffusion et la maintenance de la FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes.

Identificador del procedimiento: 1c748c36-c15c-4a31-9ceb-8bb83d6dc42c

Tipo de procedimiento: Negociado con publicación previa de un anuncio de licitación / licitación con negociación

El procedimiento está acelerado: no

2.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 64228000 Servicios de transmisión de programas de televisión y de radio

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Vaucluse (FRL06)

País: Francia

2.1.4. Información general

Información complementaria: : L'acheteur est une société de droit privé et exerce le métier de concessionnaire autoroutier. La procédure dématérialisée suivie pour la passation du marché concerné étant de type "restreinte", seuls les candidats retenus seront admis à remettre une offre dans le délai imparti. Le DCE ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers aux candidats admis à soumissionner. Les candidats devront s'identifier sur la plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse : <https://consultations-asf.omnikles.com> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la

plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section 5.1.12- Condition de présentation. Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes de réponse et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Les modalités de présentation et de transmission du dossier d'offre seront définies au règlement de consultation. Forme juridique de l'attributaire : l'accord cadre sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun, soit un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution de l'accord-cadre. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra être retenu dans plusieurs groupements. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en rubrique 5.1.9, au regard : — de leur capacité économique et financière; — de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération. Contrairement à l'information mentionnée à la fin du § 5.1.9, l'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre. Démarrage prévisionnel des prestations : troisième trimestre 2027

Base jurídica:

Directiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivos de exclusión

Fuentes de los motivos de exclusión: Anuncio

Incumplimiento de obligaciones basadas en motivos de exclusión puramente nacionales: Voir également les cas mentionnés à la rubrique 5.1.9.

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

Descripción: Le marché, qui implique la mise en place d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, avec maximum en valeur, concerne le déploiement, la diffusion et la maintenance de la FM synchrone 107.7 MHz « Radio VINCI Autoroutes » sur le réseau autoroutier d'ASF. Les prestations de déploiement comprennent les études d'architecture et de couverture radio mais aussi l'identification et l'équipement des points hauts permettant la diffusion des programmes radio synchrone 107.7 MHz. Les prestations de diffusion comprennent le transport des signaux radios fournis par le maître d'ouvrage et leur diffusion sur le réseau autoroutier mais aussi l'hébergement des équipements sur les infrastructures ad-hoc Les prestations de maintenance comprennent la supervision des matériels, leur maintenance curative et préventive sur sites, y compris logicielle mais aussi les prestations de support. Le réseau autoroutier à couvrir est d'environ 2500 km et plusieurs centaines d'émetteurs FM synchrone sont à déployer.

Identificador interno: LOT 000

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 64228000 Servicios de transmisión de programas de televisión y de radio

Clasificación adicional (cpv): 32230000 Radiotransmisores con receptor, 71316000 Servicios de consultoría en telecomunicaciones, 45314000 Instalación de equipo de telecomunicaciones, 50330000 Servicios de mantenimiento de equipo de telecomunicación

5.1.2. Lugar de ejecución

País: Francia

En cualquier parte de un país dado

Información complementaria: Ensemble du réseau ASF

5.1.3. Duración estimada

Duración: 106 Meses

5.1.5. Valor

Valor máximo del acuerdo marco: 22 500 000,00 EUR

5.1.6. Información general

Participación reservada:

La participación no está reservada.

Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): no

Información complementaria: Origine du financement : 100% ASF. Les prix seront révisables.

Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire. Les modalités de cautionnement et de garantie seront définies au CCAP La valeur maximale de l'accord cadre mentionnée à l'article 5.1.5 ci avant correspond au montant maximum pour la durée totale de l'accord cadre (cf. art. 5.1.3).

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Anuncio

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE

PROFESSIONNELLE : Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'

opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement : — une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics, mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants. — Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque candidat ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire. Los criterios se utilizarán para seleccionar a los candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale de l'accord-cadre), se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement. Niveau spécifique minimal exigé : Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de une (1) fois la part annualisée de la valeur estimée maximale de l'accord-cadre Los criterios se utilizarán para seleccionar a los candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE : Pièce C1: Présentation d'une liste des principales prestations de même nature au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les principales prestations sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français. Pièce C2: — Description de l'équipement technique et des moyens disponibles ainsi que les mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche. Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français. NOTA : Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement. Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un

établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement. Les renseignements demandés en 5.1.9 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Los criterios se utilizarán para seleccionar a los candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento

Información sobre la segunda fase de un procedimiento de dos fases:

Número mínimo de candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento: 5

El procedimiento se desarrollará en fases sucesivas. En cada fase, pueden eliminarse algunos participantes

El comprador se reserva el derecho de adjudicar el contrato sobre la base de las ofertas iniciales sin necesidad de más negociaciones

5.1.11. Pliegos de contratación

Lenguas en las que los pliegos de contratación están disponibles oficialmente: francés

Dirección de los pliegos de contratación: <https://consultations-asf.omnikles.com>

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Variantes: No autorizada

Plazo de recepción de solicitudes de participación: 10/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No

Es necesario un acuerdo de confidencialidad: sí

Información adicional sobre el acuerdo de confidencialidad: Par ailleurs, les entreprises candidates devront obligatoirement fournir, daté et signé, avec leur dossier de candidature, l'accord de confidentialité spécifique à cet accord-cadre et disponible à l'adresse suivante :

<https://consultations-asf.omnikles.com>.

Facturación electrónica: Permitida

Se utilizarán pedidos electrónicos: no

Se utilizará el pago electrónico: no

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación

Justificación de la duración del acuerdo marco: L'objet du marché comporte des prestations de transport, d'hébergement sur pylônes, de diffusion du signal FM et de maintenance de la radio FM 107.7. Ces prestations nécessitent une mobilisation par le titulaire d'équipements techniques spécifiques, d'infrastructures de diffusion et de moyens d'exploitation dédiés dont les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en service et de maintenance sont particulièrement significatifs. Ces investissements initiaux présentent une durée normale d'amortissement supérieure à quatre années. Afin de permettre un amortissement économique satisfaisant et ne pas restreindre la concurrence, la durée du marché est fixée à 106 mois conformément à l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Tribunal Judiciaire de Nanterre
Información sobre los plazos de revisión: L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre : - un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel. - un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Organización que recibe solicitudes de participación: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organización que tramita ofertas: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

8. Organizaciones

8.1. ORG-0001

Denominación oficial: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Número de registro: 57213999603633

Dirección postal: 1973 boulevard de la Défense – Bâtiment Hydra – CS 10268

Localidad: NANTERRE Cedex

Código postal: 92757

Subdivisión del país (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

País: Francia

Punto de contacto: Direction Achats ASF

Correo electrónico: ao.dcal@vinci-autoroutes.com

Teléfono: 04 90 32 90 05

Dirección de internet: <http://www.vinci-autoroutes.com>

Terminal de intercambio de información (URL): <https://consultations-asf.omnikles.com>

Perfil de comprador: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Funciones de esta organización:

Comprador

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación

Organización que recibe solicitudes de participación

Organización que tramita ofertas

8.1. ORG-0002

Denominación oficial: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Número de registro: 17780111500151

Dirección postal: 179-191 avenue Joliot Curie

Localidad: NANTERRE Cedex

Código postal: 92020

Subdivisión del país (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

País: Francia

Correo electrónico: accueil.tj-nanterre@justice.fr

Teléfono: +33 1 40 97 10 10

Fax: +33 1 47 24 31 61

Funciones de esta organización:

Organización encargada de los procedimientos de recurso

Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso

8.1. ORG-0000

Denominación oficial: Publications Office of the European Union

Número de registro: PUBL

Localidad: Luxembourg

Código postal: 2417

Subdivisión del país (NUTS): Luxembourg (LU000)

País: Luxemburgo

Correo electrónico: ted@publications.europa.eu

Teléfono: +352 29291

Dirección de internet: <https://op.europa.eu>

Funciones de esta organización:

TED eSender

Información del anuncio

Identificador/versión del anuncio: 3193b425-1304-4d7d-957d-fc9bd448e9da - 01

Tipo de formulario: Licitación

Tipo de anuncio: Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal

Subtipo de anuncio: 16

Fecha de envío del anuncio: 27/07/2026 09:21:08 (UTC+00:00) Hora de Europa Occidental, GMT

Lenguas en las que este anuncio está disponible oficialmente: francés

Número de publicación del anuncio: 519496-2026

Número de la edición del DO S: 143/2026

Fecha de publicación: 28/07/2026